

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalairés.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-523268

117617

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

596

Matricule : 596 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAROUKH FATIMA

Date de naissance :

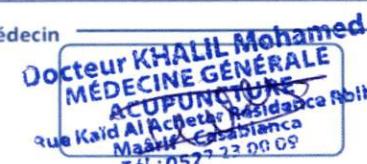
Adresse :

Tél. : 0683219617

Total des frais engagés : 689,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/05/2022

Nom et prénom du malade : LAAZIAT Fakir Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Arthrose diffuses

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

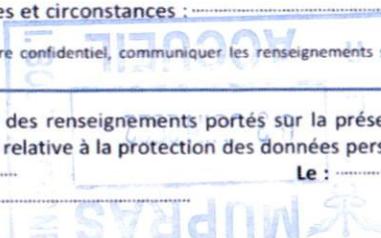
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 1/1/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/05/22	C	1	300,00	INP : P 910124661 Docteur KHALIL Mohammed MÉDECINE GÉNÉRALE AÉROPORTURE Rue Kaid Al Acheter Résidence Abib Tunis - 12088 Tél. 0522 600 88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU PARADIS Tunis - 12088 Tél. 0522 600 88	31/05/22	389,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

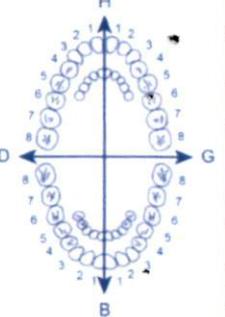
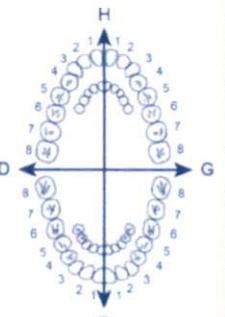
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX															
	MONTANTS DES SOINS															
	DEBUT D'EXECUTION															
	FIN D'EXECUTION															
	COEFFICIENT DES TRAVAUX															
	MONTANTS DES SOINS															
	DATE DU DEVIS															
	DATE DE L'EXECUTION															
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>					H	25533412	21433552	D	00000000	00000000		35533411	11433553	B		
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
	35533411	11433553														
B																
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																

Docteur Khalil Mohamed

DIPLOME DE LA FACULTÉ DE
MEDECINE DE PEKIN
Laureat de la faculté de Médecine
Traditionnelle chinoise de Pékin
ACUPUNCTURE

MEDECINE GENERALE

Rue kaid Al Acheter Résidence Ribh
3^{eme} Etage - Porte A - Maârif
Tél.: 05 22 23 00 09 / 05 22 25 87 56
Aut. N° 8059
CASABLANCA

الدكتور خليل محمد

خريج كلية الطب ببكين

خريج معهد الطب التقليدي الصيني ببكين
الوخر بالابر

الطب العام

زنقة القائد الأ شطر إقامة ريج الباب A - المعاريف المطابق الثالث

Tél.: 05 22 23 00 09 / 05 22 25 87 56

رخصة رقم 8059

الدار البيضاء

Casablanca, le 31/05/22 الدار البيضاء، في

7- LAAMINAT Fedna

60.40

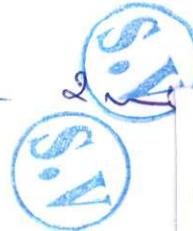
- Tri-mindo les 5



149, 1 appartement 1/6 pdt 1000
- Couvert fete

pdt 1000

30.00 vers 6 pdt



x 2 plus 6

30,00

de rech en att repas 1/7j

389.40
BLOC PHARMACIE D'INDUSTRIE
Hay Mohammadi - CASABLANCA
Tél: 0522 40.80.71

Docteur KHALIL Mohamed
MÉDECINE GÉNÉRALE
ACUPUNCTURE
Rue Kaid Al Acheter Résidence Ribh
Maârif Casablanca
Tél: 0522 23 00 09



Comprimé
Voie orale

CURARTI®

PPC : 149,50 DH

Lot :

À consommer ras et
préférence ava

CURARTI forte®
comprimé

315180



FORME ET PRÉSENTATION :

Comprimé.

COMPOSITION (par comprimé) :

Agents de charge (cellulose, phosphate de calcium), Complexe soluble de bêta-cyclodextrine (humectant) et de curcuma (extrait standardisé de rhizomes de Curcuma-Curcuma longa), Acide ascorbique (vitamine C: 18 mg/1cpr), antiagglomérant (dioxyde de silicium), Stabilisant (carboxymé thylcellulose sodique réticulée), antiagglomérant (sel de magnésium d'acides gras végétaux), molybdate d'ammonium (molybdène : 65µg/cpr), agent d'enrobage : Hydroxypropylméthylcellulose, cellulose, Acides gras et Colorants (dioxyde de titane et oxyde de fer).

PROPRIÉTÉS



Comprimé
Voie orale

CURARTI®

PPC : 149,50 DH

Lot :

À consommer ras et
préférence ava

CURARTI forte®
comprimé

315180



FORME ET PRÉSENTATION :

Comprimé.

COMPOSITION (par comprimé) :

Agents de charge (cellulose, phosphate de calcium), Complexe soluble de bêta-cyclodextrine (humectant) et de curcuma (extrait standardisé de rhizomes de Curcuma-Curcuma longa), Acide ascorbique (vitamine C: 18 mg/1cpr), antiagglomérant (dioxyde de silicium), Stabilisant (carboxymé thylcellulose sodique réticulée), antiagglomérant (sel de magnésium d'acides gras végétaux), molybdate d'ammonium (molybdène : 65µg/cpr), agent d'enrobage : Hydroxypropylméthylcellulose, cellulose, Acides gras et Colorants (dioxyde de titane et oxyde de fer).

PROPRIÉTÉS

Di-INDO®

(Indométhacine calcique pentahydrate)

1- DENOMINATION DU MEDICAMENT

- Di-INDO® Comprimés dispersibles dosés à 25 mg et comprimés,
- Di-INDO® Comprimés effervescents à 25 mg en comprimés,
- Di-INDO® Gélules dosées à 25 mg (imprimées «Di-INDO» orange en boîte de 30 gélules),
- Di-INDO® Comprimés effervescents dosés à 50 mg et comprimés,
- Di-INDO® Comprimés dispersibles dosés à 50 mg et comprimés,
- Di-INDO® Suppositoires dosés à 50 mg en boîtes de 10,
- Di-INDO® Suppositoires dosés à 100 mg en boîtes de 10.

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant ce médicament.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire. Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien. Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le laissez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques pourraient lui être nocifs.

Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

2- COMPOSITION DU MEDICAMENT

- Di-INDO® Comprimés dispersibles à 25 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Crospovidone, silice colloïdale anhydre, stéarate de magnésium, saccharine sodique, arôme ananas poudre atomisée E9819356, lactose monohydrate.

- Di-INDO® Comprimés effervescents à 25 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Acide citrique anhydre, bicarbonate de sodium, saccharine sodique, arôme pamplemousse poudre 17019455, benzoate de sodium, antimoisissure PD 30, docusate de sodium, alcool éthylique 96%, eau purifiée.

- Di-INDO® Gélules à 25 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Silice colloïdale anhydre, stéarate de magnésium, lécitine de soja purifiée, carbonoxyméthyl amidon sodique, lactose monohydrate. Enveloppe de la gélule : gélatine, dioxyde de titane, jaune de quinoléine, jaune orange FCF, calibrage n° 2.

- Di-INDO® Comprimés effervescents à 50 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Saccharine sodique, arôme pamplemousse, benzoate de sodium, acide citrique anhydre, bicarbonate de sodium, simethicone émulsion, docusate de sodium, alcool éthylique 96%, eau purifiée.

- Di-INDO® Comprimés dispersibles à 50 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Silice colloïdale anhydre, stéarate de magnésium, crospovidone, saccharine sodique, arôme ananas poudre atomisée E9819356, lactose monohydrate, cellulose microcristalline.

- Di-INDO® Suppositoires à 50 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Glycérides hémisynthétiques solides, Glycérides polyglycolysés saturés.

- Di-INDO® Suppositoires à 100 mg

Indométhacine calcique pentahydrate

Excipients : Glycérides hémisynthétiques solides, Glycérides polyglycolysés saturés.

LISTES DES EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE

- × Comprimé dispersible : Lactose.

× Gélule : Lactose.

- × Comprimé effervescent : Sodium : environ 596 mg de sodium par comprimé effervescent à 25 mg et environ 592 mg de sodium par comprimé effervescent à 50 mg.

3- CLASSE PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE OU TYPE D'ACTIVITÉ

Anti-inflammatoire non stéroïdien, inhibiteur préférentiel de la cyclooxygénase-2 (COX-2).

4- INDICATIONS THERAPEUTIQUES

Ce médicament contient un anti-inflammatoire non stéroïdien. Il est indiqué, chez l'adulte (plus de 15 ans) :

- en traitement de longue durée de :
- certains rhumatismes inflammatoires chroniques,
- certaines arthroses sévères;
- en traitement de courte durée de :
- certaines inflammations du pourtour des articulations (tendinites,

bursites, épaule ou douleur du dos),

- certaines inflammations des articulations par dépôts de cristaux telle que la goutte,

- douleurs aiguës.

Di-INDO® 100 mg 10 suppositoires

PPU 60DH40

EXP 01/2025
LOT 18016 3

Di-INDO® 100 mg
10 suppositoires

6 118000 031338

Ne j... j... matis Di-INDO®, dans les cas suivants :
- au delà de 5 mois de grossesse révolus (24 semaines r...
- antiéénodés d'allergie ou d'asthme déclenchés par la prise d'un médicament apparenté, notamment autres anti...
stéroïdiens, acide acétylsalicylique (aspirine),

- antécédent d'allergie à l'un des excipients,
- antécédents de saignements gastro-intestinaux, traitements antérieurs par AINS,
- ulcère de l'estomac ou duodénum ancien, hémorragie gastro-intestinale, hémorragie cé... en cours,
- maladie grave du foie,
- maladie grave du rein,
- maladie grave du cœur,
- enfant de moins de 15 ans.

EN CAS DE DOUCE, IL EST INDIS...
DE VOTRE MEDECIN OU DE VOT...

7- EFFETS INDESIRABLES

Comme tous les médicaments, il peut y avoir des effets indésirables, bien que le plus souvent très brefs. Les médicaments tels que Di-INDO peuvent causer une crise cardiaque (« infarctus du myocarde ») ou un accident cérébral.

- Peuvent survenir :
- des réactions allergiques :
- cutanées de type éruption, des vésicules sanguins, rougeur, érythème lors d'une exposition au soleil;
- respiratoires de type crise d'asthme, gênes respiratoires, bronchospasme, Quincke).

- rarement, un décollement de la rétine, façon très grave à tout le corps, rarement, jaunisse.

- Dans certains cas rares, il est possible d'avoir des troubles digestifs.

Celle-ci est d'autant plus fréquente que...

Dans tous ces cas, arrêter le traitement.

- Peuvent survenir également :

- des troubles digestifs : maux d'estomac, constipation,
- des maux de tête, vertiges, fatigue intense, somnolence, insomnie, angoisse, convulsions,
- des troubles psychiques : délires, hallucinations, troubles neurologiques : atteinte des nerfs, convulsions, faiblesse musculaire et difficultés d'élocution,
- des troubles visuels : rarement, douleur oculaire,
- des troubles du fonctionnement des reins,
- des troubles de l'audition : rarement, surdité,
- des troubles cardiaques : rarement, hypertension artérielle, douleur thoracique, troubles du rythme,